



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LE  
STUDIO MICHAL POUR L'ORGANISATION D'UN  
SPECTACLE LE 13 MAI 2023**

**DÉCISION N° DM-23-163  
EN DATE DU 10 MAI 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles.

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition du Studio Michal, représenté par Monsieur Michal Kwiatkowski, dont le siège est situé 6 rue Paul Eluard- 93100 Montreuil, d'organiser un concert de Michal le 13 mai 2023;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service des relations internationales dans le cadre de Vincennes fête la Pologne le 13 mai 2023 ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec le Studio Michal représenté par Monsieur Michal Kwiatkowski, dont le siège est situé 6 rue Paul Eluard- 93100 Montreuil, un contrat de cession pour l'organisation d'un concert de Michal le 13 mai 2023, dont le prix de cession est fixé à 1500 € (mille cinq cents euros) HT ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des  
relations internationales,

**Signé**

**Brigitte GAUVAIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230510-lmc1H10793H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/05/2023 Date de Publication : 10/05/2023
--